

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2015

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE - (N° 3228)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 15

présenté par
Mme Le Callennec

ARTICLE 3

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« Les membres du conseil d'administration siègent à titre bénévole. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que les membres du Conseil d'Administration siègent à titre bénévole